

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
LE 1 AVRIL 2014**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 1<sup>er</sup> avril 2014, à 20 heures 00 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;  
Monsieur Roger Fortin, conseiller;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;  
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Monsieur Pierre Chamberland, maire, a informé le directeur général de son absence.

Siégeant sous la présidence de Madame Mélanie Bisailon, maire suppléant.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Madame Mélanie Bisailon, maire suppléant.

2014-04-096

Adoption de l'ordre du jour -

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

*Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.*

2014-04-097

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2014

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2014.

2014-04-098

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Entretien S.M.	913925	entretien mars	766.01\$
- Aquatech	39921	exploitation des eaux usées	2,047.51\$
- Aquatech	39988	ajustement indexation	35.48\$
- Lavery	1223908	dossier Civbec, sablière, caméra	6,932.04\$
- Laboratoire d'Analyses S.M. 1262412		analyse des eaux usées	119.57\$
- Laboratoire d'Analyses S.M. 1262390		analyse des eaux usées	59.79\$

- Laboratoire d'Analyses S.M. 1262819	analyse des eaux usées	75.88\$
- Raymond Chabot Grant Torthon	FAC0955957 fin d'année 2013	5,432.57\$
- Ville de St-Rémi	2013-000011 quote-part 2012-2013	804.82\$
- Ville de St-Rémi	2014-000011 quote-part 2014	402.41\$
- Copicom	55Q1026980 copies N/B et couleurs	435.49\$
- Dunton Rainville	247559 formation éthique et déontologie	143.72\$
<b>TOTAL :</b>		<b>17,174.35 \$</b>

2014-04-099

Acceptation des comptes à payer en avril 2014 (document 1-A) –  
**CONSIDÉRANT** les comptes et factures élaborées au 1<sup>er</sup> avril 2014 au montant de 48,369.40\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois de mars 2014 au montant de 48,369.40\$ à être payés en avril 2014, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, le secrétaire trésorier soit autorisé à émettre les paiements y relatifs.

2014-04-100

Dépenses du directeur général et/ou de la directrice générale adjointe –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le directeur général ou le maire au montant de 913.56\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
Master Card		
- La COOP Uniforce	huile	78.16\$
- La COOP Uniforce	chaîne pour roues de tracteur	536.42\$
- Commission des Transports	enregistrement véhicule lourd	59.75\$
- N1wireless.com	bluetooth	32.99\$
- PayPal	étui cellulaire	14.40\$
- Axep	café et crème	18.97\$
- Dépanneur Harnois	essence P. Chamberland	172.87\$

2014-04-101

Certificat de disponibilité des fonds du secrétaire-trésorier –  
*Le secrétaire-trésorier fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.*

Sur la proposition de Monsieur Luc Van velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par le secrétaire-trésorier.

*Je, soussigné, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.*

Serge Gibeau  
 Secrétaire-trésorier

## PÉRIODE DE QUESTIONS

2014-04-102

### Détermination de la date de la journée de l'arbre –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de tenir la journée de l'arbre le 24 mai 2014.

2014-04-103

### Semaine de l'environnement –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- de tenir la semaine de l'environnement du 19 au 24 mai 2014;
- d'autoriser l'envoi d'un communiqué explicatif de la tenue de la semaine de l'environnement précisant qu'au lieu d'installer des conteneurs sur le terrain municipal la Municipalité entend promouvoir l'utilisation de l'Écocentre à Lacolle;
- d'autoriser l'achat de 20 jardinières de 16 pouces : fleurs, pot et montage de la jardinière de Pépinière Jacques-Cartier 84 inc. au coût de 1,034.78\$ taxes incluses.

2014-04-104

### Adoption du règlement 449 re site du patrimoine Obed Stott (73 rang Saint-Georges) –

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 449

Règlement numéro 449 constituant un site du patrimoine sur une partie du lot 361 du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin sur laquelle est érigé le bâtiment portant le numéro civique 73 Rang Saint-Georges et décrétant que le site portera le nom de « Site du patrimoine Obed Stott ».

---

CONSIDÉRANT QUE le document « Saint-Valentin : au cœur du temps » relate l'arrivée de la famille Stott. « *Un différend entre l'Angleterre et les Etats-Unis au sujet de la frontière entre les Etats-Unis et le Canada se règle par la signature du traité Webster-Ashburton en 1842.....Il ne faut donc pas s'étonner que la proximité des frontières ait permis l'établissement de colons américains dans les seigneuries de Christie. Dans celle de Léry, par exemple, on relève les noms de 28 colons d'origine américaine. Puis dans celle de Beaujeu, sur le territoire même de Saint-Valentin, les colons à s'y établir portent le nom de Stott, James, Daniel, Daniel fils et Obed. Etant voisines, les terres de ces colons se regroupent pour former le rang des Stott (rang Saint-Georges).. Ce rang part du chemin Jobson pour se diriger vers le sud et faire partie du village de Stottsville..... Au cœur de ce village, la gare qui sera établie recevra le nom de Stottsville, témoignant de l'importance de la famille Stott dans la région* »;

CONSIDÉRANT QU' une partie du lot 361 sur laquelle est érigée le bâtiment portant le numéro civique 73 rang Saint-Georges date du milieu du 19 siècle et a été occupée Obed Stott, le fils du fondateur de Stottville;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis que compte tenu de la valeur patrimoniale tant du bâtiment que de l'usage qui en a été fait, ce bâtiment mérite d'être protégé et mis en valeur;

CONSIDERANT QUE par son règlement 441 modifiant le plan d'urbanisme la Municipalité a décrété une partie du lot 361 du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin sur laquelle est érigé le bâtiment portant le numéro civique 73 Rang Saint-Georges zone à protéger;

CONSIDERANT QU' un avis de motion a été donné le 14 janvier 2014.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Roger Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil que soit et est adopté le règlement numéro 449, en conséquence, il est ordonné et statué ce qui suit :

#### ARTICLE 1.

Une partie du lot 361 du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin sur laquelle est érigé le bâtiment portant le numéro civique 73 Rang Saint-Georges est décrétée site du patrimoine et portera le nom « site du patrimoine Obed Stott ».

Ladite partie du lot 361 est montrée au plan ci-dessous



#### ARTICLE 2.

Toute personne doit se conformer aux conditions relatives à la conservation des valeurs patrimoniales du site, auxquelles le conseil peut l'assujettir et qui s'ajoutent à la réglementation municipale, lorsque dans un site du patrimoine:

1. Elle érige une nouvelle construction;
2. Elle modifie l'aménagement et l'implantation d'un immeuble, le répare ou en modifie de quelque façon l'apparence extérieure;
3. Elle procède, même à l'intérieur d'un bâtiment, à l'excavation du sol, sauf si l'excavation a pour objet de creuser pour une inhumation ou une exhumation sans qu'aucun des actes mentionnés à l'un des paragraphes 1 et 2 ne soit posé

4. Elle fait un nouvel affichage ou modifie, remplace ou démolit une enseigne ou un panneau réclame.

En outre, nul ne peut poser l'un des actes prévus au premier alinéa sans donner à la municipalité un avis de 45 jours. Dans le cas où un permis est requis, la demande de permis tient lieu de préavis.

Avant d'imposer des conditions, le Conseil municipal prend l'avis du Comité consultatif d'urbanisme.

Une copie de la résolution fixant les conditions accompagne, le cas échéant, le permis municipal délivré par ailleurs qui autorise l'acte concerné.

### **ARTICLE 3.**

Nul ne peut, sans l'autorisation du Conseil municipal :

1. Détruire tout ou partie d'un document ou d'un objet patrimonial ou démolir tout ou partie d'un immeuble patrimonial cité, le déplacer ou l'utiliser comme adossement à une construction ;
2. démolir tout ou partie d'un bâtiment situé à l'intérieur d'un site du patrimoine.

Avant de décider d'une demande d'autorisation, le Conseil municipal prend avis du Comité consultatif d'urbanisme.

Toute personne qui pose l'acte prévu au premier alinéa doit se conformer aux conditions que peut déterminer le Conseil municipal dans son autorisation.

### **ARTICLE 4.**

Le Conseil municipal doit, sur demande de toute personne à qui une autorisation prévue à l'article 4 du présent règlement est refusée, lui transmettre un avis motivé de son refus et une copie de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme.

### **ARTICLE 5.**

Quiconque contrevient aux dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende. Cette amende, conformément à l'article 106 de la Loi sur les Biens Culturels, ne peut être inférieure à six cent vingt-cinq dollars (625.00\$) et ne doit pas excéder soixante mille sept cent dollars (60,700.00\$).

Les dispositions du code de procédure pénales s'appliquent lors de toute poursuite intentée en vertu du présent règlement.

### **ARTICLE 6.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Mélanie Bisailon  
Maire suppléant

---

Serge Gibeau  
Secrétaire trésorier

2014-04-105

Changement du nom du rang Saint-Georges pour devenir Rang des Stott –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de consulter les propriétaires du rang Saint-Georges sur l'opportunité de changer le nom du rang Saint-Georges en Rang des Stotts en envoyant une lettre adressée au propriétaire pour chaque adresse civique.

2014-04-106

Participation de la Municipalité au camp de jour de Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le remboursement de 75.00\$ par enfants aux parents qui auront inscrits leur(s) enfant(s) au camp de jour de Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix.

2014-04-107

Participation de la Municipalité au soccer de Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le remboursement de 10.00\$ par enfants aux parents qui auront inscrits leur(s) enfant(s) au soccer de Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix.

2014-04-108

Réclamation re dommages à un véhicule –

CONSIDERANT QUE Monsieur Luc Trépanier de Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix a transmis, par courrier recommandé, une réclamation de 500.00\$ suite aux dommages causés à son véhicule sur le chemin de la 3<sup>e</sup> Ligne entre 22:00 heures et 23:00 heures le 14 mars 2014;

CONSIDERANT QUE le Conseil est d'avis que les conditions climatiques qui auraient occasionné les dommages au véhicule de Monsieur Luc Trépanier sont un « act of god »;

CONSIDERANT QUE le Conseil est d'avis que la responsabilité de la Municipalité n'est pas engagée dans les circonstances qui ont occasionné les dommages au véhicule de Monsieur Luc Trépanier sur le chemin de la 3<sup>e</sup> Ligne entre 22:00 heures et 23:00 heures le 14 mars 2014.

EN CONSEQUENCE il est dûment proposé et résolu à l'unanimité du Conseil :

- Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- De nier toute responsabilité de la Municipalité de Saint-Valentin relativement aux dommages causés au véhicule de Monsieur Luc Trépanier le 14 mars 2014 sur le chemin de la 3<sup>e</sup> Ligne entre 22:00 heures et 23:00 heures le 14 mars 2014.

2014-04-109

Renouvellement de l'adhésion aux Fleurons du Québec –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité aux Fleurons du Québec au coût de 298.94\$ taxes incluses.

2014-04-110

Proclamation des journées de la culture –

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Valentin et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valentin a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil :

QUE la municipalité de Saint-Valentin, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

QUE la municipalité de Saint-Valentin détermine le 28 septembre Journée de la Culture pour l'année 2014.

2014-04-111

Adhésion à Justice alternative du Haut-Richelieu –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Saint-Valentin à Justice alternative du Haut-Richelieu.

2014-04-112

Demande d'aide financière : party des finissants École Alberte-Melançon –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de consentir une aide financière de 200.00\$ à la classe de 6<sup>e</sup> année de l'école Alberte-Melançon pour contribuer à une partie du financement des frais pour leur bal de finissants.

2014-04-113

Début des procédures de vente pour non-paiement des taxes –

CONSIDÉRANT les dispositions du Code Municipal relativement à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, de l'échéancier et des procédures pour l'année 2014;

CONSIDERANT QUE 7 dossiers sont sur la liste des immeubles en arrérages de taxes municipales depuis plus de deux ans.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

\* d'autoriser le secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à faire parvenir un avis par courrier recommandé aux propriétaires d'immeubles accusant des arrérages dans le paiement des taxes municipales depuis plus de 2 ans;

\* que la Municipalité de Saint-Valentin exige que les paiements des arrérages de l'année 2012 plus les intérêts et pénalités à jour soient effectués par chèque certifié ou argent comptant et que l'échéance dudit paiement soit le lundi 30 juin 2014 à 17:00 heures;

\* d'autoriser le secrétaire trésorier à transmettre à la MRC les dossiers pour lesquels les arrérages de l'année 2012 n'auront pas été acquittés.

2014-04-114

Vente de garage : dates –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'autoriser les ventes de garage le 17 et le 18 mai 2014;
- D'autoriser la publication des avis dans la section babillard du Journal le Coup d'œil;
- D'autoriser la publication de l'avis sur le site Kijiji et vente de garage.ca.

2014-04-115

MTQ : demande de nettoyage des accotements du chemin de la 4<sup>ième</sup> Ligne –

CONSIDERANT QUE lors des travaux de réfection du pavage du chemin de la 4<sup>e</sup> Ligne le MTQ a également procédé au reprofilage des accotements;

CONSIDERANT QUE lors des opérations de déneigement les éléments granulaires des accotements ont été déversés sur les terrains adjacents;

CONSIDERANT QUE la présence de ces éléments granulaires sur les terrains rend l'entretien des terrains pratiquement impossible.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil de demander au ministère des Transports de prendre les mesures appropriées pour enlever les éléments granulaires déversés sur les terrains.

2014-04-116

Poste Canada : réduction possible des heures d'ouverture –

CONSIDERANT QUE Poste Canada a annoncé son intention de réduire les heures d'ouverture du bureau de poste de la Municipalité de Saint-Valentin;

CONSIDERANT QUE le bureau de poste est situé à l'intérieur de l'édifice municipal;



CONSIDERANT QUE la présence du bureau de poste à l'intérieur de l'édifice municipal contribue à faire de l'édifice municipal le seul véritable lieu de rencontres pour les citoyens;

CONSIDERANT QUE les citoyens sont déjà limités par les heures d'ouverture du bureau de poste en raison des nombreuses heures de quart de travail différent;

CONSIDERANT QUE la diminution des heures d'ouverture aurait un impact négatif sur la vie communautaire.

EN CONSEQUENCE il est dument proposé et résolu à l'unanimité du Conseil de demander à Poste Canada de reconsidérer son intention de diminuer les heures d'ouvertures du bureau de poste situé à l'intérieur de l'édifice municipal.

2014-04-117

Autorisation d'achat de batteries d'échantillonnage –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'achat de deux batteries pour l'échantillonneur servant à prendre des échantillons des eaux usées du système de traitement des eaux usées.

2014-04-118

Correspondance –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières conseiller, il est résolu à l'unanimité du conseil de constater le dépôt de la correspondance reçue savoir :

- Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix re salaire du personnel du service de sécurité ;
- MMQ : Assemblée générale le 2 mai 2014 ;
- Moisson Rive-Sud : invitation golf ou randonnée en vélo.

2014-04-119

Congrès annuel de la FQM 2014 : réservation de chambres –

CONSIDERANT QUE le Congrès de la FQM à lieu à Québec les 25, 26 et 27 septembre 2014;

CONSIDERANT QUE la MRC le Haut-Richelieu a demandé à la Municipalité une confirmation du nombre de chambres à réserver.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- De prévoir la réservation de chambres pour les membres du Conseil suivants :
  - Monsieur Pierre Chamberland, maire
  - Madame Mélanie Bisailon, conseillère
  - Monsieur Pierre Vallières, conseiller
  - Monsieur Paolo Girard, conseiller
- De vérifier auprès de la FQM :
  - Si les membres du CA disposent d'un bloc de chambres;
  - Si la FQM assume les frais d'hébergement des membres du CA.

2014-04-120

COVABAR –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Saint-Valentin à COVABAR au coût de 100.00\$.

2014-04-121

Semaine nationale pour la Santé Mentale –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de l'avis de l'Association Canadienne pour la santé mentale filiale du Haut-Richelieu annonçant la tenue de la semaine nationale pour la santé mentale du 5 au 11 mai 2014.

2014-04-122

Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière : signature de la nouvelle convention –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité la nouvelle convention avec la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière.

2014-04-123

Autorisation d'achat de pièces pour la réparation de la charrue –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'achat des pièces nécessaires à la réparation de la charrue.

2014-04-124

Comité de sélection re employé des travaux d'hiver –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil que le comité de sélection pour le poste d'employé municipal des travaux sera composé des personnes suivantes :

- Monsieur Roger Fortin, conseiller;
- Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;
- Monsieur Serge Gibeau, directeur général;
- Madame Brigitte Garceau directrice générale adjointe.

2014-04-125

Dépôt d'une demande d'une citoyenne –

Madame Astrid Ammerlaan expose sa position quant à la possibilité de permettre des éoliennes domestiques sur le territoire municipal et dépose une lettre demandant au Conseil de considérer l'adoption d'une réglementation.

Il est dûment proposé et résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la lettre de Madame Astrid Ammerlaan relativement à la réglementation des éoliennes domestiques.

2014-04-126

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 21:00 heures.

Je, Mélanie Bisailon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Mélanie Bisailon  
Maire suppléant

---

Serge Gibeau  
Directeur général